

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 679 sur l'alimentation de la troupe et des animaux dans le groupe de la Côte français des Somalis.

n° 679

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 octobre 1941

Numéro JO
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro
31 octobre 1941

VISAS

troupe stationnés aux colonies et les divers textes qui l'ont modifiée ou complétée : Vu l'arrêté n° 25 du 1er janvier 1911 portant arrêté annuel sur l'alimentation pour l'année 1941

Vu l'arrêté n° 475 du 8 juillet 1941 modifiant le précédent

Sur le rapport de l'intendant directeur du Service de l'intendance des troupes du groupe et l'avis conforme du général commandant supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les tableaux n°4 et 8 joints a l'arrêté n° 0475 du 8 juillet 1941 sont annulés et remplacés par les suivants. Art. 2. — Le général commandant supérieur des troupes du groupe de la Côte française des Somalis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.